Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_13-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 6

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation
20 mai 2026

Le 27 mai 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Laurence COINTOT pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL
Saïd BENDARRAZ pouvoir à Jean-Christophe LE GOT

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Victor BONNOT

Secrétaire de séance
Gwennaël TANO

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_13-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 27 mai 2026** **Rapporteur : M. MINIER**

Conseil municipal

Délibération

13 - Éducation artistique et culturelle - Subventions 2026 - 2ème tranche et conventions

Exposé des motifs

La politique culturelle de la Ville s'inscrit parmi les ressources, que la municipalité entend mobiliser au service de l'identité, des liens et du rayonnement de Saint-Brieuc.

Dans cette perspective, la Ville souhaite poursuivre son investissement fort dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Pour rappel, cet engagement a retenu toute l'attention des ministères de la Culture et de l'Éducation, qui ont décidé d'attribuer, en novembre 2022, à Saint-Brieuc le label « Villes-laboratoires 100 % éducation artistique et culturelle ».

Aussi, dans ce cadre, la Ville accompagne une quarantaine de projets dont ceux ci-après exposés, qui mobilisent un partenariat et un budget plus étoffés, qu'une convention vient garantir et expliciter.

En 2025-2026, quatre écoles s'inscrivent dans un projet EAC majeur déployé soit au sein, soit en partenariat, avec La Passerelle - Scène nationale.

École de la Vallée

Ce projet se décline autour de :

- la conduite auprès de toutes les classes d'un cycle d'actions de sensibilisation au spectacle vivant ;
- l'accès pour chacune de ces classes à un spectacle à La Passerelle ;
- la mise en œuvre de « bord plateau » permettant aux élèves de rencontrer les artistes à l'issue des représentations ;
- des ateliers de pratique artistique auprès des artistes et ce, sur un volume de 1 h 00 à 12 h 00 par classe.

La participation de la Ville, sur ce projet, s'élève à 1 500 €.

École de la Brèche aux Cornes

Ce projet se décline autour de :

- la conduite auprès de toutes les classes de l'école de la Brèche aux Cornes d'actions de sensibilisation au spectacle vivant ;
- l'accès pour chacune de ces classes à un spectacle (in situ pour les classes maternelles) et programmé par La Passerelle ;
- la mise en œuvre d'un « bord plateau » permettant aux élèves de rencontrer les artistes à l'issue de la représentations ;
- des ateliers de pratique artistique auprès des artistes et ce, sur un volume de 1 h 30 à 4 h 00 par classe.

La participation de la Ville, sur ce projet, s'élève à 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_13-DE

Écoles de l'Établette et Beauvallon

Ce projet, qui inaugure sa sixième année de renouvellement, se décline autour de :

- la conduite auprès de trois classes de cycle 1 de l'école de l'Établette et de quatre classes (du cycle 1 au cycle 3) de l'école Beauvallon d'actions de sensibilisation au spectacle vivant ;
- l'accès pour chacune de ces classes à un spectacle programmé par La Passerelle ;
- la mise en œuvre d'un « bord plateau » permettant aux élèves de rencontrer les artistes à l'issue de la représentation ;
- des ateliers de pratique artistique auprès des artistes et ce, sur un volume de 4 h 00 à 10 h 00 par classe.

La participation de la Ville s'élève à 1 915 € pour l'école de l'Établette (Coop scolaire) et de 168 € pour la Passerelle (prise en charge de l'accès aux spectacles)

La participation de la Ville s'élève à 3 967 € pour l'école Beauvallon (APE) et 696 € pour la Passerelle (prise en charge de l'accès aux spectacles).

Ayant désigné Monsieur Marc PICQUETTE pour présider la séance ;

Ayant pris en compte l'amendement en séance visant à modifier le signataire des conventions ci-annexées ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes des conventions relatives à la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle à conclure avec La Passerelle - Scène nationale et les écoles de la Vallée, de la Brèche aux Cornes, de l'Établette et de Beauvallon.

DIT que lesdites conventions ci-annexées sont signées en utilisant l'ordre du tableau.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	Pouvoir : 6	Total : 42	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 1	

Abstention : Pierre-Yves THOMAS

Le Premier adjoint	La secrétaire de séance
M. Marc PICQUETTE	Mme Gwennaël TANO

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)